

Programmes d'interventions en forêts protectrices

Article de presse aux communes

Quand la forêt protège.

Qui nous fait grâce de ses charmes au gré des saisons, nous fournit une ressource naturelle durable ou se fait l'hôte de la précieuse richesse du vivant ? Vous l'avez deviné, c'est bien de la forêt dont il s'agit. Mais attention ! N'allons pas la froisser. Car ce serait faire offense à cet écosystème prodigieux que d'en limiter les qualités à si peu tant la diversité des services qu'il offre est importante. En effet, la forêt nous procure bien plus encore et ces quelques lignes ne suffiraient à faire le tour de toutes les prestations qu'elle met gratuitement au service de notre société.

On parle ainsi, à juste titre, de la forêt en tant qu'espace multifonctionnel. La gestion forestière suisse a décidé d'y voir un peu plus clair en regroupant ces multiples prestations. L'exploitation pérenne du bois, en tant que matière première renouvelable de qualité, constitue la fonction de production. L'ensemble des loisirs et des activités ayant lieu sous le couvert des futaies ainsi que la biodiversité qui y trouve refuge représentent pour leur part la fonction sociale. Et quand la forêt protège contre les dangers naturels, il s'agit de la fonction de protection. Car dans bien des cas, cet écosystème constitue une barrière efficace capable d'empêcher la formation d'avalanches, de processus torrentiels ou les chutes de pierres menaçant quotidiennement nos infrastructures. La Gruyère compte ainsi une part importante de forêts protectrices reconnues par le canton et la Confédération. Cependant, la forêt évolue et sans entretien, difficile voire impossible d'en assurer durablement l'effet protecteur.

C'est dans ce cadre que le Service des forêts et de la nature a mis en place des programmes d'interventions en forêts protectrices. Ces conventions, établies pour une durée de quatre ans, contribuent à l'entretien des forêts à fonction protectrice contre les dangers naturels, au travers de mesures sylvicoles ciblées. De 2022 à 2025, les forêts protectrices du district disposeront de nouveaux programmes d'interventions portant sur plus de 650 hectares de surfaces boisés pour un budget estimé à 7.4 millions de francs. Grâce au financement conjoint de la Confédération et du canton, les coûts des travaux d'exploitation seront subventionnés afin d'en garantir l'entière réalisation. Dans le triage 3.11 de la Sionge, dont fait partie la commune de Sâles, 81 hectares de futaies bénéficieront de ces mesures.

Dès 2022, des interventions seront visibles : coupes de bois, débardage par câble-grue, bois laissés au sol, soins aux jeunes peuplements, etc. Dans certains cas, le recours à un hélicoptère sera nécessaire afin de sortir les bois abattus au cours de ces travaux. Cette mesure est appliquée dans les situations où d'autres méthodes ne peuvent être envisagées en raison de conditions d'exploitation particulièrement difficiles et exigeantes. Il est alors possible de récolter des bois de très haute valeur, d'assurer la sécurité ou encore de créer des trouées de taille optimale pour le rajeunissement dans des zones qui n'étaient pas accessibles jusqu'alors.

Dans l'ensemble, les prochains travaux forestiers effectués dans le cadre des programmes d'interventions amélioreront les caractéristiques des peuplements. Ils contribueront par exemple à favoriser la biodiversité grâce au maintien du bois mort, aux bois ou aux rémanents de coupes laissés sur place. Ils permettront également d'amener suffisamment de lumière sous le couvert forestier afin d'aider la forêt à se régénérer naturellement. Et finalement, ces mesures contribueront au maintien de l'un des rôles prépondérants de l'écosystème forestier : quand la forêt protège.

Igor Gachet, ing. for., stagiaire au 3e arrdt.

Personnes de contact

Triage forestier de la Sionge : Jacques Chollet, garde forestier.
jacques.chollet@vuadens.ch

3^{ème} arrondissement forestier : Fabrice Wicht, garde forestier adjoint.
fabrice.wicht@fr.ch